

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylène glycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ether diméthylque de l'éthylène glycol (butylglycol) pour synthèse

Numéro d'Enregistrement 01-2119475108-36-XXXX
REACH:
N° CAS: 111-76-2
N° Index: 603-014-00-0
N° CE: 203-905-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fa. Bernd Kraft GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290
e-mail: info@berndkraft.de
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117
e-mail: produktsicherheit@berndkraft.de
Internet: www.berndkraft.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3; H331
Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.

Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C4H9OCH2CH2OH
Poids moléculaire: 118,17 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
111-76-2	2-butoxyéthanol			100 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36-XXXX	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol	100 %
	par inhalation: ATE 3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: ATE 1200 mg/kg		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 3 de 13

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête
Oedème pulmonaire
Irritant
Dyspnée
Toux
État semi-conscient
Excitation
Vomissement
Troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone
En cas d'échauffement:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylrique de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 4 de 13

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 5 de 13

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal léger

Conseils pour le stockage en commun

TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
température de stockage < +30°C
Protéger contre: Lumière

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 6 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-76-2	2-butoxyéthanol		
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	26,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	98 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1091 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	59 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	426 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	147 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
111-76-2	2-butoxyéthanol	
Eau douce	8,8 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	26,4 mg/l	
Eau de mer	0,88 mg/l	
Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg	
Sédiment marin	3,46 mg/kg	
Intoxication secondaire	20 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	463 mg/l	
Sol	2,33 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

- lunettes à coques
- Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 7 de 13

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 898 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 120 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Éther
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	-74,8 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition	171 °C
et intervalle d'ébullition:	
Inflammabilité	
solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	10,6 vol. %

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 8 de 13

Point d'éclair:	67 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	3,642 mm ² /s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	900 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 0,81 (25 °C)
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1,17 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,9 g/cm ³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:	Combustion auto-entretenu
Température d'inflammation spontanée	230°C
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	3,3 mPa·s
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre:

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 9 de 13

Lumière

Air

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aluminium

Comburant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

irritations des muqueuses

résorption (oral)

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1993)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions du foie et des reins

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 10 de 13

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

- Maux de tête
- Oedème pulmonaire
- Irritant
- Dyspnée
- Toux
- État semi-conscient
- Excitation
- Vomissement
- Troubles gastro-intestinaux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1474	96 h	Oncorhynchus mykiss	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	911 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1550	48 h	Daphnia magna	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 100	21 d	Danio rerio	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002) OECD Guideline 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna	Toxicol Mech Meth 12, 255-63 (2002) OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

- 90,4 %; 28 d; aerob
- OECD-301B
- Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- log Pow: 0,81 (25 °C)
- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 11 de 13

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol	0,81

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

c

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

c

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2810

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (2-butoxyéthanol)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T1

Dispositions spéciales: 274 614

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 2

N° danger: 60

Code de restriction concernant les

tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2810

d'identification:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 12 de 13

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (2-butoxyéthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T1

Dispositions spéciales: 274 614 802

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2810

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (2-butoxyethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2810

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (2-butoxyethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Dispositions spéciales: A3 A4 A137

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L

Passenger LQ: Y642

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663

IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Ether diméthylque de l'éthylèneglycol (butylglycol) pour synthèse

Date de révision: 30.11.2022

Code du produit: 25294

Page 13 de 13

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,6,7,8,9,12,14,15.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.